

## Les Points d'Accès au Droit

Ils sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information sur les droits et obligations. Grâce à l'intervention d'agents d'accueil, de professionnels du droit et d'associations agréées, on y trouve des renseignements sur les droits et obligations, des conseils, une assistance pour accomplir certaines démarches administratives ou juridiques.

Une première information juridique vous sera délivrée et si besoin :

- ◆ Une consultation juridique vous sera proposée avec :
  - un avocat
  - un notaire
  - un huissier de justice
- ◆ Une orientation vers :
  - le conciliateur de Justice
  - le médiateur de la République
  - l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)
  - autres

### Permanences des Point d'Accès au Droit effectuées par l' ADAVEM

#### Villefranche-de-Rouergue Permanence sans rendez-vous

tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois  
De 14h00 à 16h30  
Centre social - 19, Rue du Sergent Bories  
12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

#### Espalion

#### Permanence sans rendez-vous

tous les 2<sup>ème</sup> mardi du mois de 14h00 à 16h30  
et 4<sup>ème</sup> vendredi du mois de 9h00 à 12h00  
« Ancien bureau du juge d'Instance » 1<sup>er</sup> étage  
Hôtel de Ville  
12500 ESPALION

Conseil Départemental d'Accès au Droit  
TGI de Rodez  
cdad-aveyron@justice.fr  
05.65.73.43.00



# Conseil Départemental d'Accès au Droit



cdad-aveyron@justice.fr